

Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC)

Mis à jour le 09 Décembre 2019

Développés à l'initiative du Ministère du travail à partir de 1986, les Centres interinstitutionnels de bilan de compétences informent, orientent et accompagnent les personnes en questionnement sur leur parcours professionnel.

Missions

Les Centres interinstitutionnels de bilan de compétences (CIBC) accompagnent les politiques publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et de reconnaissance des acquis de l'expérience.

Réseau interinstitutionnel (associations, groupements publics), les CIBC répondent à des demandes individuelles, à des demandes spécifiques (entreprises, salariés), ou à des commandes publiques (Pôle emploi, Etat, etc.), en matière d'orientation, de conseil en carrière et d'accompagnement des parcours professionnels.

Les CIBC constituent également un réseau d'appui national, dans le cadre de leur mission de service public, à l'ensemble des prestataires de bilans de compétences. Ils assurent à ce titre une mission de veille méthodologique et déontologique :

- mise en place de démarches qualité régionales ;
- conception et évaluation d'outils pour renforcer l'efficacité du bilan de compétences ;
- réalisation d'audits afin de faire évoluer la fonction bilan ;
- création de méthodologies adaptées aux différents publics et contextes d'intervention.

Publics bénéficiaires

Les CIBC s'adressent à tous les publics, étudiants, salariés ou demandeurs d'emplois. Ils réalisent également des prestations de conseil aux entreprises.

Méthodes et prestations proposées

Les CIBC réalisent plusieurs types de prestations, qui vont au-delà du seul service du bilan de compétences :

- **bilans de compétences** (bilans pour les salariés, bilans de compétences approfondis –BCA pour les demandeurs d'emplois financés par Pôle emploi, bilans spécifiques) ;
- **validation des acquis de l'expérience** (point relais conseil VAE / information collective et individuelle sur la VAE, conseil et accompagnement à la VAE, actions de VAE collective en entreprise, etc.) ;
- **accompagnement vers l'emploi** des personnes en rupture ou transition professionnelle (soutien psychologique, diagnostic des freins à l'insertion, coaching, atelier de remobilisation, etc.) ;
- **orientation des jeunes** (conseil à l'orientation, bilan-jeune, diagnostic d'orientation et coaching scolaire, etc.) ;
- **conseil en ressources humaines**, à la demande des entreprises (conseil et appui à la gestion de carrière des salariés, assistance au recrutement, reclassement professionnel, etc.).

Les prestations sont payantes, mais peuvent être financées au titre de la formation professionnelle continue.

Modalités d'accueil

- Accompagnement individuel sur rendez-vous
- Ateliers collectifs d'information

Tags : [bilan de compétences](#) [1] | [VAE](#) [2] | [orientation](#) [3] | [emploi](#) [4]

En savoir plus

- [Fédération nationale des centres de bilan de compétences](#) [5]